

PAR SDÉ ET COURRIEL

Le 10 octobre 2023

Me Véronique Dubois
Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
Tour de la bourse, C.P. 001
800, Place Victoria, 41^e étage
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Objet : R-4213-2022 Phase 2 Énergir – Demande d'approbation du plan d'approvisionnement et de modification des Conditions de service et Tarif d'Énergir, s.e.c. à compter du 1er octobre 2023 / DÉPÔT DE LA DEMANDE DE REMBOURSEMENT DE FRAIS DU ROÉÉ
N/D : 1001-151-2

Chère consœur,

Par la présente, le Regroupement des organismes environnementaux en énergie (ROÉÉ) dépose sa Demande de remboursement de frais relativement à la phase 2 du dossier en rubrique.

Le ROÉÉ fait valoir que sa participation, notamment par l'entremise de ses deux (2) DDR, de sa preuve et des divers documents à son soutien, ainsi que de son argumentation, a été utile aux délibérations de la Régie. De plus, le ROÉÉ soumet que les frais demandés sont raisonnables et nécessaires. Les frais encourus sont par ailleurs inférieurs au budget de participation¹ soumis avec la demande d'intervention du ROÉÉ au printemps dernier.

Pour ces motifs, le ROÉÉ demande respectueusement à la Régie d'accueillir la présente demande de remboursement de frais.

¹ Pièce [C-ROÉÉ-0025](#)

En espérant le tout conforme, veuillez agréer, chère Me Dubois, nos salutations
les meilleures.

FRANKLIN GERTLER ÉTUDE LÉGALE



par : Me Franklin S. Gertler

FSG/bz
p.j. DDF du ROÉÉ

c.c. (courriel seulement)
M^e Vincent Locas, Énergir
Dossiers réglementaires Énergir
Jean-Pierre Finet, analyste du ROÉÉ
Simon Paré-Poupart, Coordination ROÉÉ